

ÉCONOMIE DU SECTEUR FORÊT-BOIS GUYANAIS

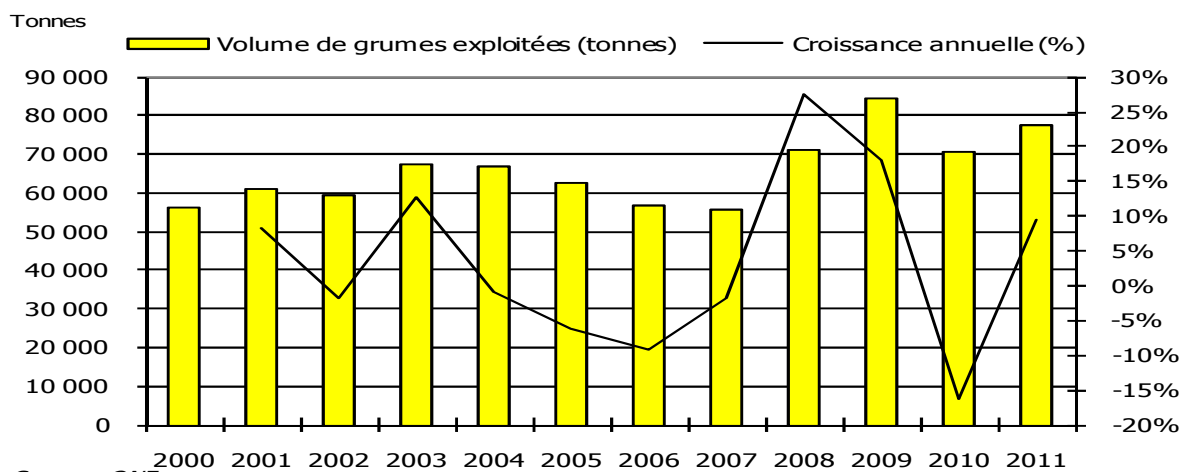
par **Éric Berlioz**¹

Avec un peu plus de 200 entreprises, toutes activités confondues, employant près de 900 personnes et générant près de 60 millions d'euros de chiffre d'affaires, la Filière forêt et bois constitue le troisième secteur économique en Guyane, après le spatial et l'aurifère.

L'exploitation du bois d'œuvre est soumise à des contraintes fortes : saisonnalité, réseau hydrographique dense marquant fortement le relief, éloignement par rapport aux axes de communication principaux, dispersion spatiale des essences commerciales (forte biodiversité). Parmi les 80 essences exploitées en Guyane, trois constituent 73 % du volume de la récolte : l'angélique, les gonfolos, et le grignon franc ; en considérant l'amarante, le balata franc, le goupé, l'ébène verte et le jaboty, on atteint 84 % du volume exploité. L'exploitation de l'angélique a fortement augmenté ces dernières années. Elle atteint cette année presque 50 % de la récolte en volume, contre 33 % 10 ans plus tôt.

En 2010, le prélèvement par hectare était d'environ 11 m³/ha cadastral (soit 20 m³/ha réellement parcouru en exploitation), il se situait donc en deçà des volumes préconisés pour une exploitation à faible impact (25 m³/ha parcouru). A titre de comparaison, les prélèvements sont de l'ordre de 30 à 50 m³/ha en Amérique tropicale, 50 m³/ha en Afrique et de 65 m³/ha en Asie tropicale. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme un axe d'amélioration de la rentabilité de ce secteur.

Volumes de grumes exploités



L'analyse de la structure de la Filière permet de mettre en évidence :

- **deux secteurs dominants : le « sciage et rabotage du bois » et « menuiserie extérieure, charpente, construction bois »**

La dynamique de ces deux secteurs d'activité est étroitement liée au marché de la construction, grandement soutenu par la commande publique (collèges et lycées, logements sociaux). Le bâtiment est en effet le premier consommateur de produits dérivés du bois en Guyane, il absorbe près de 86 % de la production annuelle de sciages. Les produits élaborés par la seconde transformation sont absorbés en quasi totalité par le marché local et ne couvrent qu'une faible partie des besoins en produits manufacturés.

¹ Directeur d'activités Vinci construction, directeur CBCI Guyane de 2005 à 2011.

Si les activités de ces secteurs croissent globalement, en lien avec la démographie du département, les entreprises souffrent d'un manque de lisibilité des marchés publics et de la non prise en compte des contraintes techniques de mise en œuvre du matériau bois (saisonnalité de la récolte, temps de séchage,...) pour fixer les délais d'exécution.

Les importations des produits du bois concernent majoritairement des produits à forte valeur ajoutée comme les meubles et sièges. Elles proviennent majoritairement de France hexagonale et, avec un poids croissant, de la Chine et du Brésil. Les exportations, à destination des Antilles sont essentiellement constituées de sciages. La balance commerciale très déficitaire, se dégrade régulièrement ;

- **un secteur encore faible mais en phase de consolidation : l'exploitation forestière.**

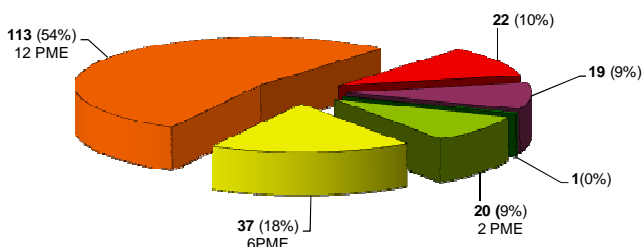
Les entreprises de ce secteur ont fortement investi, au cours des dernières années, tant en formation du personnel qu'en équipements, afin de se conformer aux exigences de l'exploitation à faible impact. Cet effort particulièrement notable, allié au recrutement d'opérateurs forestiers, portent déjà ses fruits, comme en témoigne l'augmentation régulière de la récolte depuis deux ans.

- **un secteur très carencé, le secteur « ameublement-agencement »**

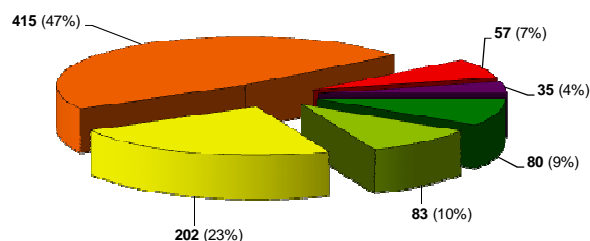
Ce secteur, dont la représentation décroît d'année en année, n'affiche aucune offre ouverte de produits en Guyane et ne répond ni en qualité, ni en quantité, ni en prix, aux besoins du marché local. Ainsi, le volume d'importation des meubles et agencement en bois qui s'élevait à quelques 6 millions d'euros (50% du montant des importations de meubles) en 2004, atteignait, en 2008, près de 10 millions d'euros (dont 1,7 million en provenance du Brésil).

Répartition, par secteur d'activité, de la Filière Forêt et Bois en Guyane
(Base : données relatives à l'année 2008)

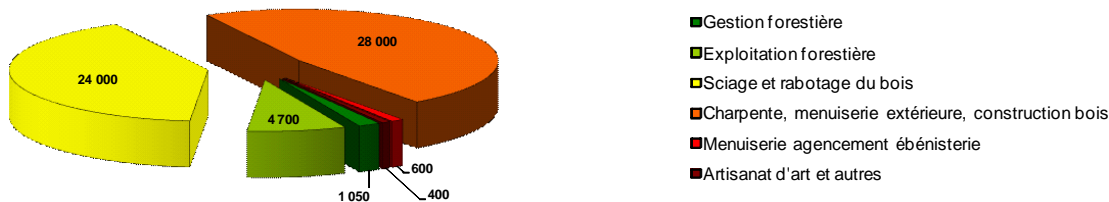
Des entreprises (total : 212 unités)



Des emplois directs (total estimé : 872)



Du chiffre d'affaires (total estimé : 58,75 M€)



Les programmes d'aménagement élaborés pour doter la Guyane d'infrastructures adaptées à sa croissance démographique, laissent présager un doublement des besoins en matériau bois à très court terme (60 à 70 000 m³ de sciages). L'augmentation de la récolte, qui s'impose pour répondre à cette demande, rejoint les critères de gestion durable des forêts guyanaises qui préconisent une augmentation du prélèvement pour atteindre l'objectif de cinq tiges à l'ha. Profitant de cette conjoncture exceptionnelle, les professionnels se sont mobilisés afin d'initier une réelle dynamique de filière, et définir et mettre en œuvre une stratégie de développement concertée de leurs secteurs d'activité sur le territoire guyanais.

Face au positionnement des pays voisins grands producteurs de bois tropicaux, chez lesquels le coût de la main-d'œuvre est environ sept fois inférieur et les exigences réglementaires moins contraignantes ou très contraignantes mais peu appliquées, la Filière forêt et bois guyanaise a décidé de se démarquer par une politique de Qualité et de s'engager dans le développement de produits normalisés et éco-certifiés.

En mai 2009, cette mobilisation s'est traduite par la fédération des entreprises et la création d'une association interprofessionnelle, INTERPROBOIS Guyane, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière (de l'ONF gestionnaire de la forêt à l'artisanat d'art, en passant par les prescripteurs et le bois énergie).

En janvier 2010, afin de conduire les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie, une structure d'appui multidisciplinaire dédiée à la filière a été créée : la Maison de la forêt et des bois de Guyane (MFBG). Son pilotage est assuré par INTERPROBOIS Guyane et le portage administratif et financier par la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Guyane (CCIRG) pendant la phase de lancement, soit de 2010 à 2012. La MFBG bénéficie d'un soutien financier de l'Europe, de l'État, la Région Guyane et de la Mission Guyane du CNES. En mai 2010, la MFBG a été lauréate de l'appel à projets 2010 « Soutien aux grappes d'entreprises », lancé par le ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, dans la catégorie des grappes se distinguant par leur ancrage territorial fort sur des territoires à enjeux.

Pour servir la stratégie de développement de la Filière, quatre grandes priorités ont été fixées par cette dernière pour la période 2010-2013 :

- l'obtention de la certification PEFC, puis FSC,
- l'augmentation de la récolte via une diversification des essences exploitées,
- l'intégration d'équipements de technologies avancées (séchoirs, autoclaves, unités de collage et d'aboutage, machines à commande numérique...),
- l'accompagnement individuel et collectif des entreprises pour un positionnement optimal en Guyane et à l'export.